



**Banque  
de la Réunion**

## **Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2005 Dividende**

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2005 a décidé :

- De fixer le montant du dividende afférent à l'exercice 2004 à 15 euros par action
- d'accorder à chaque actionnaire la faculté d'opter à hauteur de 25 % pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Prix d'émission de l'action	285 €
Jouissance	1 <sup>er</sup> janvier 2005
Période de l'option	du 23 mai 2005 au 23 juin 2005
Paiement du dividende en numéraire	30 juin 2005
Cotation	EUROLIST Compartiment B

Pour exercer leur option, les actionnaires devront s'adresser à l'intermédiaire chez lequel sont déposées les actions.

Etablissement centralisateur de l'opération :  
EURO EMETTEURS FINANCE.